

IMPRIME ET PUBLIEE

PAR

LUDGER DUVERNAY,

No. 5. Rue St. Jean Baptiste.

VARIÉTÉS.

L'on rapporte dans une gazette de New York qu'un particulier, paraissant en bonne santé, est tombé roide mort en payant une vieille dette. Cet accident terrible a causé de l'inquiétude à beaucoup de personnes, et a sans doute engagé l'éditeur du 'New York Republican,' à faire l'appel suivant à ses abonnés.

"Nous serons toujours bien aises de recevoir de nos abonnés de la campagne, en paiement de notre Gazette, toute espèce de denrées du pays, telles que de la viande de bœuf et de cochons, de volailles, du beurre, des œufs, du fromage, de la farine, des patates, des navets, des oignons, des choux; enfin tout ce qu'on voudra bien nous envoyer qui puisse nous empêcher de mourir de faim."

Fait curieux.—Une lettre de l'Isle de France, publiée dans un papier anglais, donne des détails curieux sur une sorte de prévision pour laquelle cette île est en réputation. Voici un passage de cette lettre :

Dans ma prochaine lettre je vous parlerai de la faculté dont quelques habitans sont doués de découvrir les navires plusieurs jours avant qu'ils ne paraissent sur l'horizon. Vous vous rappelez que ce phénomène a été rapporté il y a quelque tems dans un voyage aux mers Australes, pendant lequel l'image d'un navire parut en l'air dans une situation renversée, ce qui s'explique par la loi ordinaire de l'optique. Ceci n'a lieu, cependant, que dans certaines positions et par certaines latitudes. Un de nos devins de l'Isle de France, se rendit à Paris, d'après un avis de l'Institut, mais il ne put rien apercevoir et revint ici. Il est employé dans cette île à fournir un rapport journalier, et rarement il n'est pas exact. Il annonça une fois un navire dénommé (le *DUNIA*) cinq jours avant qu'il ait pu être aperçu par aucune autre personne. Il n'y a pas bien long-tems qu'il fit part de l'approche de deux bricks, amarrés ensemble d'une manière inexplicable.—Quatre jours après un bâtiment à quatre mâts parut, ce que l'on n'avait pas vu depuis douze ans. Il y a ici deux vieillards qui savent distinguer d'une manière surprenante, et ils forment des élèves qui sont déjà en état d'apercevoir les objets sans pouvoir cependant en désigner facilement le genre.

POUR LA MINERVE.

On présente Mr. Delisle, Greffier de la Couronne dans la Cour du Banc du Roi pour les Causes d'une nature criminelle, Greffier de la Paix, Trésorier de la caisse des deniers de la ville, &c. C'est dans le but avoué de l'opposer à Mr. Papineau et lui faire perdre son élection dans le quartier Ouest de la ville de Montréal.

Les places que Mr. Delisle possède sont le fruit de commissions données par l'Exécutif qui peut l'en priver d'un jour à l'autre.

Il étoit difficile de supposer que Mr. Delisle pût de lui-même se mettre sur les rangs pour travailler à exclure Mr. Papineau. On a déjà observé que ce projet ne seroit pas de nature à donner une très-haute idée de sa sagacité et de l'élevation de son âme; on supposoit même qu'il agissoit en cela probablement contre ses propres sentimens. Quoiqu'il en soit, on veut se servir de lui pour supplanter son concitoyen.

Des menours de haut parage sous le prétexte de faire l'éloge de Mr. Delisle, l'ont insulté cruellement, un jour pour engager les électeurs à lui donner leurs suffrages, des raisons et des motifs qui n'ont rien d'honorable pour eux, pour le rival qu'ils suscitent à Mr. Papineau, pour les électeurs eux-mêmes! Mr. Delisle

a supporté le tout sans réclamation. Il montre une résignation qui a de quoi étonner même dans un homme chargé de plusieurs fonctions en vertu desquelles il reçoit des salaires amples, sous bon plaisir, et qu'il peut perdre d'un jour à l'autre, si cette bonne volonté pour lui éprouvait quelque changement. Et peut-être lui ou ceux qui comme lui ont des fonctions publiques, se croient dans la nécessité de faire parade d'un zèle ardent dans cette lutte!

Venons à quelques événemens assez récents, et dont il peut être dans ce moment utile de retracer le souvenir.

Il y a à peu près trois ans, les Magistrats de Montréal nommèrent Mr. Adolphe Delisle, fils du Candidat du quartier ouest, à la place de grand connétable. Le Gouverneur auroit voulu que ces fonctions fussent remplies par un Mr. McCulloch, homme inconnu dans Montréal. Les Magistrats s'y refusèrent, et tinrent leurs premières résolutions comme ils y étoient autorisés par la Loi. D'ailleurs l'activité aussi bien que le caractère du fonctionnaire qu'ils avoient adopté, les justifioient. Enfin ils en avoient le droit.

Quelque tems après, les deux Présidents de session qui avoient contribué à la nomination de Mr. A. Delisle comme connétable, perdirent leur place, et Mr. Galles les remplaça. On avoit coutume d'accorder sur les deniers de la Province un salaire au grand connétable de Montréal qui avoit été conservé dans sa place non par sa propre volonté, la chose ne dépendoit point de lui, mais uniquement par celle des Magistrats qui l'avoient nommé; ce salaire fut supprimé; même en apparence à raison de ce qui s'étoit passé l'année précédente. Ce salaire se trouva retranché du tableau d'estimation de 1825. L'administration d'alors n'osa, par respect pour celui qui étoit à la tête du gouvernement l'année précédente et qui se trouvoit en Angleterre, ajouter ce léger item au tableau d'estimation même.

Depuis, on sait quelles sont les personnes qui ont travaillé à faire rendre justice au grand connétable relativement aux salaires qui lui étoient dus. Il ne reçut pas alors ses salaires. Je ne sais s'il a pu les recevoir depuis. Aucune loi n'en autorisoit le paiement.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de plus grands détails sur des faits dont le bruit a retenti dans toute la Province.

Que penser de ceux qui ont pu engager Mr. Delisle père à se mettre sur les rangs dans ce moment pour supplanter Mr. Papineau, et des motifs qui influent sur sa conduite dans cette occasion et sur quelques uns de ceux qui ont couru la ville et les fauxbourgs pour travailler à lui obtenir des suffrages?

G. M.

COMMUNICATION.

Le Mercure de Québec dit que la Gazette de Montréal annonce que Mr. Berthelot sera proposé comme candidat à la Haute-Ville de Québec et ajoute: "Nous en appelons aux Citoyens savoir si ce n'est pas porter atteinte à leur respectabilité que de voter pour ce candidat itinérant qui n'a pas pu réussir dans le Bourg dans lequel il a si longtems résidé et qui est maintenant présenté de seconde main aux Electeurs de Québec." Ce paragraphe paraît fait exprès pour

L'HONORABLE JAMES STUART, ce membre itinérant qui n'a pu réussir à se faire élire dans le bourg jusqu'à cette élection, avait été constamment ministre

et que l'on va maintenant offrir à Huntingdon. Les Electeurs de ce Comté sont-ils disposés à hériter de l'épithète qui caractérisait ci-devant le bourg de So-

ne seroit pas de nature à donner une très-haute idée de sa sagacité et de l'élevation de son âme; on supposoit même qu'il agissoit en cela probablement contre ses propres

sentimens. Quoiqu'il en soit, on veut se servir de lui pour supplanter son concitoyen. L'Honorable JAMES STUART, ne connaît le Comté de

Huntingdon que par le nom bien connu de ses Représentans qui n'a pas toujours agréablement chatouillé pour accessoire. On n'auroit pas cru le Mercure disposé à faire une

COMTE D'YORK.

[CONTINUATION.]

Le Dr. Labrie dit qu'il étoit bien mortifié d'être obligé de répondre à Mr. Dumont, que son discours portoit son remède avec lui, mais qu'il se croyoit obligé de déclarer à cette assemblée qu'il étoit faux qu'il eût jamais fait un marché avec Mr. Bellet, pour aider son élection qu'il étoit également faux qu'il eût jamais reçu un sol de Mr. Bellet pour cette fin, qu'il déclaroit même qu'il n'avoit jamais reçu d'argent de Mr. Bellet; qu'il n'appartenoit qu'à Mr. Dumont de proférer un mensonge aussi atroce; que Mr. Bellet avoit été fidèle à ses engagements et avoit bien servi le comté; qu'il n'avoit mérité aucun reproche de la part des électeurs; que les reproches faits à Mr. D. comme membre de la chambre, étoient des reproches bien fondés; que Mr. D. avoit trompé les électeurs et manqué à ses devoirs envers eux—il s'expliqua ensuite sur la lettre qu'il avoit écrite au Dr. Globensky, et dit qu'il étoit bien fâché l'avoir été ainsi trahi—que cependant sa lettre, et il ne craignoit pas de le dire, ne contenoit rien qui pût lui faire tort. (applaudissemens)

Le Dr. Globensky dit que c'étoit bien à tort que le Dr. Labrie l'accusoit de trahison à son égard; que c'étoit lui faire injure; que le Dr. Labrie n'avoit aucune raison de croire que lui le Dr. Globensky fût capable de le trahir; que jamais il n'avoit montré sa lettre; qu'à son usage Mr. Snowdon l'avoit prise sur son bureau, et que c'étoit par ce moyen seul que Mr. D. pouvoit en avoir une copie; qu'aussitôt qu'il a eu connaissance que Mr. Snowdon avoit pris cette lettre, il l'avoit prié de la lui remettre, et qu'en effet il la lui avoit remise ce matin; et qu'ainsi c'étoit bien injurement que Mr. Labrie l'accusoit de l'avoir trahi; il ajouta que de ses deux copies il en donneroit une à Mr. Dumont, et l'autre à Mr. Labrie, et que c'étoit là une preuve qu'il n'avoit rien contre le Dr. Labrie. Mr. Labrie répondit que lorsqu'il disoit que c'étoit par trahison que Mr. D. avoit eu copie de la lettre en question, il n'entendoit pas du tout accuser le Dr. Globensky; qu'il prioit de vouloir bien lui pardonner s'il s'étoit mal exprimé; mais que celui qui avoit eu assez peu de délicatesse de dérober cette lettre et de la rendre publique, étoit coupable de trahison à son égard.

Alors Mr. Simpson prit la parole, et s'exprima ainsi. "Je vais répondre aux accusations que l'on a portées contre moi, et je vais tâcher de me justifier. Bien loin d'agir contre vos intérêts, j'ai employé toutes mes forces à les promouvoir—on me reproche d'être employé du gouvernement, et on dit que par là j'ai été dévoué aveuglément à l'administration contre tous vos intérêts, voici les journaux de la chambre, je vais vous faire voir ce que j'ai fait, et vous me jugerez ensuite. Lorsqu'on a voulu faire un emprunt pour achever le canal de Lachine, je m'y suis opposé, parce que ce procédé devoit créer une dette nationale qui ne pouvoit être éteinte que par des taxes nouvelles, qui entraîne toujours la ruine des états."

"Voilà donc une preuve que je n'ai pas agi contre vos intérêts, puisque je me suis opposé fortement à une mesure qui tendoit à imposer des taxes sur vous. Peut-on dire maintenant que je n'ai pas travaillé pour vous et que je n'ai pas fait mon devoir? J'ai soutenu toutes les mesures qui tendoient à améliorer l'agriculture, et voilà donc encore une preuve de mes efforts pour vos intérêts les plus chers. Lorsque le shérif de Québec a fait banqueroute, j'ai fait motion moi-même qu'il fut présenté une adresse à son Excellence pour obliger le nouveau Shérif à donner des sûretés pour les argens du public qui seroient déposés entre ses mains. Nouvelle preuve de mes efforts pour vos intérêts; on dit que je suis officier du gouvernement; je ne le nie pas, mais je ne reçois pas de grands salaires, comme on l'a dit, car ma paie n'est que de £150 et £18 pour accessoire. J'ai soutenu une mesure pour faciliter les recouvrements à faire contre le gouvernement, vous voyez donc que je ne vous ai pas trahis, et que je n'ai pas perdu de vue vos intérêts. J'ai été d'opinion de rendre vacans les sièges des membres qui acceptent

des places sous le gouvernement. Contre mon intérêt personnel je me suis opposé à une motion faite par M. Després pour payer les membres, par ce que c'étoit le moyen d'augmenter les dépenses que vous devez payer. Vous savez que tout acheteur a droit de connaître ce qu'il achète, et c'est pour cela que j'ai soutenu le bill des Bureaux d'Enregistrement qui tend à faire connaître les charges des propriétés. Le gouvernement du Haut-Canada ayant fait application pour un aide pour le Canal de Rideau, je m'y suis opposé, parce que cette mesure tendoit à vous charger et à vous faire payer de l'argent inutilement. Je ne veux donc pas vous taxer, J'ai laissé ma patrie à cause des taxes le Canada est mon pays adoptif, mes intérêts sont les vôtres. J'ai de grandes propriétés ici. En vous taxant je me taxerois moi-même, c'est donc sans raison qu'on m'accuse de vous avoir fait tort et de vous avoir trahis; si je vous ai bien servis, vous devez m'accorder vos suffrages, si au contraire vous trouvez que j'n'ai pas fait mon devoir, vous devez me les refuser ou me reprocher d'être Anglois; qui est ce qui a conservé vos droits, votre religion? ce sont les Anglois. Et pourquoi ne donneriez-vous pas votre voix à un Anglois, s'il soutenoit vos intérêts. pour moi je la donnerois n'importe à qui que ce soit, pourvu qu'il soutienne mes intérêts, même au diable." (quelques applaudissemens)

Mr. Simpson, au soutien de ses allégués, fit la lecture de différens passages des Journaux de la Chambre d'Assemblée. Mr. Antoine Bellefeuille s'adressa ensuite à l'assemblée et dit, qu'ayant plusieurs fois éprouvé la confiance des électeurs du comté il espéroit de l'éprouver encore dans ce moment. Qu'il étoit fâché de voir qu'on séparoit le peuple du gouvernement. Qu'il s'étoit tenu dans cette paroisse même des assemblées inconstitutionnelles où il ne s'étoit trouvé qu'un parti aliéné, ennemi de l'intérêt du pays. Que dans ces assemblées on s'étoit plu à représenter le gouvernement sous de fausses couleurs, qu'on avoit été jusqu'à injurier, calomnier, le Comte Dalhousie; qu'une faction ennemie du pays, faisoit tous les efforts possibles pour faire croire au peuple qu'on vouloit le gouverner avec une verge de fer—qu'il n'appartenoit qu'à une telle faction d'en agir ainsi, qu'il étoit bien étonnant d'entendre tous les jours vanter leur dévouement à leur roi, des gens qui ne cessent d'abreuver d'outrages son représentant. Que le Gouverneur avoit vraiment pour le peuple une affection paternelle, que tous les jours il en donnoit des preuves par des actes de bonté et de justice. Que nous n'étions pas lésés ni dans nos biens ni dans nos personnes. Que le peuple ne payoit que des taxes indirectes. Que le Canal de Lachine avoit été fait aux frais seuls de la mère-patrie; que les habitans de cette Province n'avoient pas payé un sol de leur argent pour ce Canal—qu' cependant c'étoit eux seuls qui en avoient eue tout le profit, le gouvernement n'avoit jamais fait aucun acte de violence envers les habitans de ce pays. Qu'il ne falloit pas séparer le peuple du gouvernement, que c'étoit là le but de ce parti aliéné qui a tenu ces assemblées à Vaudreuil et à St. Eustache, où l'on avoit vomi des injures atroces contre le gouvernement—qu'il falloit se réunir et ne point se séparer, car nous serions écrasés, que dans le moment actuel il étoit de toute nécessité de réélire les deux anciens membres; que les ennemis de Mr. Dumont l'avoient accusé fausement d'avoir trahi les électeurs du comté, et de les avoir vendus, qu'on examinaît sa vie privée, et l'on verroit qu'un homme qui est si régulier dans sa conduite privée, est incapable, dans sa conduite publique, de manquer à ce qu'il doit à sa patrie—que Mr. Dumont, comme Juge de Paix, Commissaire et Colonel de Milice ne méritoit aucun reproche, et que dans l'exercice de ces différentes charges, il avoit toujours observé la plus stricte impartialité, et surtout dans le choix des officiers de milice, qu'il avoit souffert pour eux; qu'il avoit mieux aimé être poursuivi, saisi, exécuté que de poursuivre ses censitaires. (Ici on entendit plusieurs voix crier qu'à la vérité Mr. Dumont ne les poursuivait pas lui-même, mais qu'ils étoient poursuivis par ses créanciers à qui Mr. Dumont transportoit ses rentes aussitôt qu'elles étoient échues.) En parlant de M. Simpson, il dit qu'on n'avoit rien à lui reprocher; qu'il leur avoit rendu les plus grands services, que souvent même sa bourse étoit à leur disposition; que Mr. Labrie ne pouvoit dire autrement. Qu'ils ne pouvoient faire un meilleur choix; que Mr. Simpson étoit un riche propriétaire, que ses intérêts étoient les mêmes que ceux des élec-

teurs, et qu'il ne pouvoient confier leur destinée à un militaire plus fidèle—(quelques voix applaudit.)
Mr. Scott parla ensuite et dit aux électeurs: "Vous êtes ici assemblés pour l'élection de deux représentants la plus au gouverneur de casser la chambre et de renvoyer les membres à leurs constituans—il en avoit le droit, vous devez examiner leur conduite, et ensuite juger. En prorogeant le parlement, le gouvernement a porté contre les membres une accusation dénuée de fondement. L'administration fait tous ses efforts pour empêcher sur nos droits, nous pouvons dire que dans le moment présent nous n'avons que l'ombre de la constitution angloise, et que nous sommes privés de tous les avantages qu'elle accorde à ceux qui en jouissent dans la plénitude. Sous le système actuel, ceux qui ont des commissions sous bon plaisir, en sont privés s'ils ne sont pas les partisans aveugles de toutes les mesures de l'administration. Ceux des membres qui occupent des places sous le gouvernement, les auroient perdues, s'ils avoient voté contre la liste civile telle que demandée par l'exécutif, contre tout autre mesure de l'administration. L'exécutif prétend avoir le droit de dépenser l'argent du peuple sans contrôle de la part de ses représentans, c'est un droit qui ne lui est donné ni par la loi, ni par la constitution—opposant cette prétention l'assemblée est soutenue par Messrs. Simpson et Dumont. Le premier étant officier du gouvernement se trouve obligé de la soutenir, parce qu'il perdrait infailliblement sa place. Pour moi, je voterai pour Mr. Simpson, s'il n'avoit pas une place sous le gouvernement. Si Mr. Dumont, qui trouvoit autrefois cette prétention absurde, la soutient aujourd'hui, c'est qu'il aspire au conseil, et qu'il sait que pour y parvenir il faut approuver aveuglement tous les actes de l'administration, aussi voit-on prendre tous les moyens pour s'en frayer le chemin. Accorder cette prétention à l'exécutif, ce seroit abandonner nos droits et renoncer à être libres. Mr. Dumont et Mr. Simpson ne sont donc pas les deux représentans qui vous conviennent, puisque leur conduite en parlement ne tend rien moins qu'à vous faire perdre ce que vous avez de plus cher. Il vous faut donc jeter les yeux sur quelques nouveaux; Messrs. Lefebvre et Labrie vous offrent leurs services—S'ils est deux citoyens qui méritent vos suffrages, ce sont ces deux là; tous les deux ont des titres à votre estime. Depuis vingt ans que le Dr. Labrie vit parmi vous, il n'a cessé de travailler pour votre bien. Tous les jours il s'est montré votre ami—toutes les fois qu'il s'est agi de vos intérêts, il a toujours été le premier en avant. Que ne lui a pas coûté l'école qu'il a établie à la Rivière du Chêne, et dont vous goûtez aujourd'hui les bienfaits? Votre bien le demandoit, et il ne pas craint de faire des sacrifices. Refuserez-vous maintenant vos suffrages à un homme qui a tant mérité de vous tous? oh! non, certainement non; et pour preuve de votre reconnaissance, je vous prie d'anir vos voix à la mienne et de crier "vive Lefebvre et Labrie"—alors on n'entendoit plus que les cris de "de vive Lefebvre et Labrie" qui furent répétés pendant longtems par presque toute l'assemblée. On demanda ensuite le poll. Jusqu'à ce moment tout se passa avec assez de tranquillité, à l'exception du trouble que causèrent les partisans de Messrs. Simpson et Dumont, et notamment le fils de Mr. Dumont, et un nommé Chevalier, pendant le discours de Mr. Raizeone à l'assemblée. Il faut remarquer aussi, pour rendre justice à tout le monde, qu' aussitôt que le Dr. Labrie et ceux qui le soutenoient cessent de parler, les partisans du parti contraire se mettoient à siffler, ce que ne firent pas ceux du Dr. Labrie et de Mr. Lefebvre, mais en faisant cette remarque, il faut rendre justice à Mr. Bellefeuille. A chaque fois que les partisans de Messrs. Dumont et Simpson cherchèrent à troubler l'assemblée, il fit tous ses efforts pour les arrêter, et leur faire observer le silence; mais que n'a-t-il toujours tenu la même conduite depuis l'ouverture de poll! Le poll s'ouvrit ensuite vers une heure et demie. Avant de commencer, le Dr. Labrie et Mr. Lefebvre voulurent convenir avec les autres Candidats de ne pas exiger les sermens requis par la loi, de chaque voteur que l'un deux, sous la parole d'honneur, droit être dûment qualifié. Mr. Simpson et Dumont refusèrent de se rendre à cette proposition libérale, et dirent qu'ils exigeroient de chaque voteur tous les sermens que la loi leur permettoit de demander. Ce qu'ils firent en effet.

Mr. McKay, officier rapporteur, alla même jusqu'à faire prêter aux voteurs les sermens No. 4 et No. 5, mais vous obéir et faire quelque rapport, ne fussent

est-à-dire les deux sermens qui ne sont exigés que des électeurs des villes, et ce n'est que sur l'avis d'une des personnes présentes qu'il cessa de le faire. La prestation des sermens exigés de chaque voteur par Messrs Simpson et Dumont, étant d'empêcher de voter en grand nombre, ceux qui venoient pour Messrs Lefebvre et Labrie, quel autre motif pouvoit engager Mr. McKay à exiger les sermens No. 4 et No. 5? Aucune autre; car à moins d'être stupide, il devoit savoir que ces deux derniers sermens n'avoient rapport qu'aux électeurs des villes.

Ces difficultés furent la cause qu'on ne prit de jour la que vingt voix dont 17 pour Messrs Lefebvre et Labrie et 3 seulement pour les deux autres, tandis qu'au comté de Québec, dans le même espace de tems, il en fut donné 229 pour Mr. Clouet, 225 pour Mr. Neilson et 53 pour Mr. Ryland. D'après ce rapport exact de cette assemblée, on peut juger lequel des deux partis se conduisit avec plus de libéralité.

De la Gazette de Québec.
LE MAJOR ABRAHAM TURGEON.
A. M. L'EDITEUR DE LA GAZETTE OFFICIELLE DE QUÉBEC.
Saint-Gervais, 10 juillet 1827.
M. L'EDITEUR.

Retirés dans les profondeurs des terres et hors des grandes routes, votre gazette du vingt-un du mois dernier n'est parvenue que tard dans nos quartiers. Comme vous avez bien voulu y admettre, *pro bono publico* sans doute, la harangue du major Abraham Turgeon du 20 mai dernier, prononcée en sa présence, par Lazare Royer, maître tavernier du lieu, nous serions flattés que vous voulussiez bien y admettre pour le même prix la lettre qui suit, que nous nous sommes crus obligés de lui adresser pour notre justification.
R. B. R. M. R. L. officiers inférieurs du major B. M. Saint-Gervais, 10 juillet 1827.

M. LE MAJOR.
Si la Gazette officielle du 21 du mois dernier ne nous eût point gratifiés, sous les lettres B. M., signifiant sans doute Baptiste Major, d'un extrait de votre harangue prononcée à la porte de notre église le 20 mai dernier, par Lazare Royer, maître tavernier de notre paroisse, mais là sous vos dictées, auspices et protection, nous n'aurions porté que peu ou point d'attention à ce qui se passa alors, parce que vous étiez là sans espoir ni espérances; mais sa publicité officielle pouvant donner lieu à quelques soupçons et élever des doutes sur notre loyauté et bonne conduite, base de nos commissions, nous croirions manquer à ce que nous nous devons à nous-mêmes si nous ne prenions pas la même voie pour faire connaître au public et à tous ceux qui voudront en prendre connaissance, que nous sommes prêts à vous rencontrer et subir, sur notre conduite, telle enquête que vous trouverez bon de suggérer; et de vous manifester les sentimens que nous entretenons et de vous et du résultat de votre promotion. Et comme votre harangue est un peu décolorée, pour la suivre, votre présente ne pourroit pas manquer de l'être aussi.

Nous ne pouvons vous dissimuler que nous n'avons pas été peu surpris de votre promotion à un des premiers grades dans ce bataillon, et encore plus de ce que vous l'avez appris sans surprise; ce qui assure chacun sur votre modestie. Nous savions comme vous, et avons l'information bienveillante que vous nous en donnez, qu'il y avait dans ce bataillon différentes sortes de personnes, les uns bons miliciens, bons sujets sans doute, et quelques-uns bas miliciens à qui vous aviez affaire comme coterie.

Quant à nous vos officiers inférieurs que vous menaciez, nous vous démons de nous citer en quoi nous avons manqué à notre devoir envers notre souverain et de respect envers son représentant, de la grande droiture et de la justice duquel nous avons la plus haute idée; et pour cette raison nous ne chargerons pas à son compte votre dernière promotion, infiniment persuadés, que s'il vous eût connu, il vous eût sans doute promu en raison inverse. Mais, major, puisque vous êtes promu et que suivant vous cette promotion vous donne droit à la prédication, prenez garde d'en user sagement. Prenez garde, en ordonnant à vos miliciens de vous dénoncer vos officiers inférieurs, et nous vous en prévenons charitablement, que ces miliciens de votre coterie seulement, parce que vous n'avez rien à craindre des bons, ne trouvant rien à dire contre nous, mais voulant néanmoins vous obéir et faire quelque rapport, ne fussent

valoir votre ordonnance contre vous. Ne craignez-vous point que quelqu'un d'eux ne vous décide à nouveau? et dans ce cas ne ferez-vous pas bien de vous éloigner encore de vos Dieux Penates? Quel qu'un du corps d'ins lequel nous ne savons pourquoi votre nom figure encore, pourrait ne pas être tenu, quoi qu'avec répugnance, de faire son devoir. Vous ordonnez aux miliciens de bannir; savez-vous bien, major que s'ils vous prennent au mot, vous serez indubitablement le premier banni, comme le plus digne objet de votre ordonnance et parce que vous êtes l'homme qui pour nous servir de vos expressions, avez fait des réflexions non seulement contre votre supérieur (qui vous a fait militairement et civilement ce que vous êtes) pour sa lenteur en opérations militaires, et cela de sang froid ce qui a indubitablement produit ces malheurs dont vous vous êtes d'abord amèrement plaint, mais dont vous êtes demeuré enfin satisfait et content pour éviter de plus grands déplaisirs. Que devez-vous attendre de la société ici où chacun vous apprécie d'après vos propres dire et conduite? Nous ne pouvons que convenir avec vous, que l'habit ne fait pas le moine, et que c'est pour cela qu'il est trop vrai et bien malheureux que plusieurs jugeant de votre apparence, se trompent si lourdement sur votre compte. C'est donc avec juste raison que vous déplaitez à tous et que (votre coterie exceptée) personne ne voudrait vous imiter. Nous avons bien su sans vous et avant que vous fussiez promu, rendre à César ce qui appartenait à César; nous croyons encore que sans vous, sans vos soins et vos harangues, César en serait mieux servi.

R., B., R., M., R., L.

A une assemblée très-nombreuse et respectable des électeurs de la haute-ville de Québec, qui s'est tenue dans le fauxbourg Saint-Jean, mardi soir, sous la présidence de M. Etienne Defoy.

MM. Mac-Ivey et Conolly, délégués par l'assemblée des électeurs irlandais qui s'était tenue la veille, ont présenté les résolutions ci-après, qui avaient été adoptées d'une voix unanime à la dite assemblée:

"A une assemblée des électeurs irlandais de la haute-ville de Québec, tenue dans le fauxbourg Saint-Jean le 30 du courant, sous la présidence de Robert Blackstone, les résolutions suivantes ont été passées.

"Résolu,

"1^o Que la présente assemblée approuve hautement la conduite de M. Papineau et de ses savans collègues dans le dernier parlement.

"2^o Que de tels honorables membres seuls méritent l'appui d'un peuple libre et indépendant.

"3^o Que nous électeurs ici présents, nous sommes assemblés pour nous unir aux indépendans électeurs de la haute-ville de Québec, afin d'élire des représentans fidèles, qui agissent de manière à soutenir les intérêts intrinsèques de ce pays.

"4^o Que deux membres intelligens de cette assemblée, seront choisis pour s'enquérir des membres le plus propres pour représenter la haute-ville de Québec, et en donner avis aux indépendans électeurs.

"Par ordre,

"Signé FRANCIS McCABE, secrétaire."

"Québec, 30 juillet 1827."

Ces résolutions ayant été lues et approuvées, les députés irlandais ont remercié l'assemblée de la manière honorable dont les procédés de leurs commettans avaient été reçus.

Ensuite M. Samuel Neilson, secondé par M. Thihaudou, a proposé les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Résolu,

"1^o Que le roi, en dissolvant le parlement provincial a eu pour but de connaître les vrais sentimens des électeurs de la province sur les questions en litige entre la chambre d'assemblée et l'administration provinciale.

"2^o Que les électeurs de la haute-ville de Québec approuvent la conduite de la majorité de la chambre sur ces questions.

"3^o Que ce serait tromper le roi, frustrer ses intentions bienveillantes, et manquer le but de notre constitution représentative, que d'envoyer au parlement retiré, en disant qu'il ne voulait pas représenter le des représentans qui n'exprimassent pas les vrais sentimens des électeurs sur les questions sur lesquelles le roi demande leur avis.

"4^o Qu'il est donc nécessaire d'élire, pour représenter la haute-ville de Québec, deux hommes qui expriment les vrais sentimens des électeurs sur ces questions.

5^o Que cette assemblée fait choix de Joseph-Réal Vallières de Saint-Réal et Amable Berthelot, écuycrs, pour représenter la haute-ville de Québec.

6^o Qu'une copie des résolutions de cette assemblée sera présentée vendredi prochain, par son président et une députation des électeurs de la haute-ville, à MM. Vallières et Berthelot, respectivement.

7^o Que cette assemblée a vu avec des sentimens de reconnaissance les résolutions adoptées hier à une assemblée générale des électeurs irlandais de la haute-ville, et les félicite sur leur détermination de soutenir la cause du peuple de cette province.

8^o Qu'une copie des procédés de cette assemblée sera communiquée aux députés des électeurs irlandais et qu'ils seront priés d'exprimer à leurs commettans toute confiance que cette assemblée a dans leurs efforts.

Ensuite il a été voté des remerciemens à M. Defoy pour sa conduite comme président.

(COMMUNICATIONS.)

MR. L'EDITEUR,

L'écrivain de la Gazette de Montréal répond encore par de grossières injures aux observations qui se trouvent dans le Spectateur de Samedi dernier. C'est toujours la même morale. Il auroit fallu raisonner pour y répondre. Il est plus aisé de prodiguer l'outrage, il ne connoit point d'autres armes.

Il y a eu dimanche dernier, à St. Hyacinthe, une assemblée convoquée par les habitans de la paroisse, à laquelle se trouvoient des députés des environs et particulièrement de St. Ours. Elle étoit composée de sept à huit cents Electeurs, qui, après délibération ont pris à l'unanimité la résolution de donner de nouveau leurs suffrages aux anciens membres.

Entre les singularités qu'offre la conduite de ceux qui élèvent la voix contre les anciens membres dans ce moment dans Montréal, on peut observer que Mr. Molson se présente et qu'il a pu trouver quelques partisans pour courir la ville et le recommander aux citoyens. On doit se souvenir que la cessation du Parlement n'a d'autre cause que les difficultés qui se sont élevées entre l'administration du pays et les représentans sur l'article des deniers publics. On nous engage à voter pour Mr. Molson qui ne veut pas même que les habitans des villages soient revêtus du droit de se mêler, de veiller à l'emploi des deniers qu'ils payent, enfin et qui s'est opposé à l'incorporation des villes. Et les meneurs nous donnent Mr. Molson comme un homme capable de veiller au soutien de nos droits et de les défendre dans toute cette affaire dans laquelle nous sommes actuellement engagés. C'est vraiment compter beaucoup trop sur la bonhomie des citoyens de Montréal.

UN ELECTEUR

LA MINERVE.

MONTREAL, 6 AOÛT, 1827.

L'élection du Comité de Montréal, commence demain à 11 heures, à la porte de l'Eglise de St. Laurent. Les amis des anciens membres, MM. Ferrault et Valois, sont priés de s'y trouver surtout demain et Mercredi, vu que les jours suivans nous serons assez occupés des élections de la ville.

Aujourd'hui a eu lieu à Ste. Rose l'élection du Comité d'Ettingham. M. J. O. Ferguson, un des anciens membres, et Mr. A. Papineau, de St. Martin, sont les seuls candidats qui se soit présentés, et ils ont été proclamés en conséquence.

Nous donnerons jeudi un rapport détaillé de cette élection.

Il a été publié dernièrement une adresse à tous les Electeurs de la Province, par un Loyal Canadian, en réponse aux brochures injurieuses que le Bureau central a publiées dernièrement.

COMTE D'YORK.

L'état des voix Samedi soir à l'ajournement étoit comme suit: Labrie, 255, Lefebvre, 255, Dumont, 132, Simpson, 133. Mr. Dumont a déclaré qu'il se retiroit, en disant qu'il ne voulait pas représenter le comté d'York. Le Poll est continué à Vaudreuil mercredi prochain à huit heures du matin.

Il pourroit paraître étonnant que dans six jours de Poll on n'ait pris qu'un si petit nombre de voix, si on ne savait pas que Messieurs Simpson et Dumont seu-

ant bien leur faiblesse, ont trouvé le moyen d'arrêter l'expression des sentimens des électeurs, en faisant ordonner indistinctement à tous trois sermens de suite, et en les obligeant de donner la désignation de leurs terres, ce qui prend pour chaque voteur environ une dizaine de minutes. Messieurs Labrie et Lefebvre ont offert avant de ne faire prêter le serment qu'aux électeurs toutens; mais les deux autres candidats s'y sont toujours opposés; de sorte que les premiers sont obligés de le faire usage, pour ne pas laisser prendre dix voix pour leurs adversaires contre une pour eux. Voici un exemple qui fera voir mieux que tout le reste, qu'on ne fait prêter ces sermens que pour trainer l'élection en longueur. Samedi Mr. Dumont, un des candidats, s'offrit pour voter. Mr. Simpson étoit absent pour lors, et représenté par Mr. Antoine de Bellefeuille, neveu de Mr. Dumont, et un de ceux qui ont travaillé le plus ardemment à le soutenir. Mr. Labrie s'avance alors, et dit qu'il n'exigeait pas de serment de Mr. Dumont, Mr. de Bellefeuille qui voyait que les voix à prendre ensuite étoient toutes en faveur de Messrs Labrie et Lefebvre, a exigé les sermens de Mr. Dumont, de la part de Mr. Simpson. Mr. Dumont a pris un tems considérable à désigner sa seigneurie, et a voté pour Mr. Simpson seul.

Il y avoit un très grand nombre d'électeurs Samedi à la clôture, la plupart d'endroits éloignés, qui n'ont pu être admis à voter. Plusieurs sont venus constamment au Poll tous les jours de la semaine, et ont souffert la faim et la soif, pour tâcher de voter. On peut dire que le comté montre une unanimité, un courage, qui lui méritent des éloges. On n'a vu au Poll de toute la semaine aucunes personnes prises de boisson. Les électeurs qui ont été privés de voter à St. Eustache, ont tous résolu d'aller au Poll de Vaudreuil en bateaux. Les gens du parti de Mr. Simpson, à dire les irlandais et les écossais d'Argenteuil, leur ont promis de les assommer au débarquement, ce qui ne les effraye pas.

Une circonstance curieuse, c'est que le premier jour l'officier rapporteur faisoit prêter aux électeurs, outre les trois sermens qu'on a exigés depuis, ceux que doivent prêter les locataires dans les villes et les bourgs. Pour ne pas accuser le rapporteur de connivence dans le plan de délai adopté par les candidats ministériels, il faut supposer qu'il ne comprenait pas les sermens qu'il répétait aux électeurs. Comment veut-on maintenant que ceux-ci les comprennent, surtout lorsqu'on les fait jurer sur plusieurs chefs séparés par ou; par exemple vous jurez que... ou bien que, &c. le tout en termes qu'ils n'entendent pas? Il nous a paru en effet qu'ils ne comprenaient pas tout le contenu des sermens. Quand ce ne seroit pas une infamie de la part des candidats qui ont exigé tous ces sermens, d'empêcher par là les électeurs de voter, n'est-ce pas une honte et une profanation de se jouer ainsi de la religion du serment, en faisant jurer les électeurs sur ce qu'ils n'entendent pas, ce qui peut les porter dans d'autres occasions à faire un serment avec légèreté, voyant le jeu qu'on en a fait dans cette élection?

Ces sermens exigés de tous les électeurs ne peuvent être dans l'intention de la loi, qui a pour but de prévenir la fraude, et non de donner le moyen à des candidats peu délicats, d'empêcher les neuf-dixièmes des électeurs de donner leurs voix. De cette manière, un candidat qui n'auroit pour lui que la cinquième partie des voteurs, pourroit réussir à se faire proclamer, en faisant en sorte au moyen des sermens, qu'il n'y eût de tems dans toute la durée de l'élection, que pour faire voter son parti, et en s'emparant des avenues du Poll par la force et la violence. C'est ce qui vient d'avoir lieu à St. Eustache. De toutes les voix entrées pour Simpson et Dumont, il n'y avoit pas 25 voteurs canadiens. Le reste étoit composé d'Irlandais et d'Écossais d'Argenteuil, qui se sont emparés des devants du Poll, en classant les possibles voteurs canadiens par la violence; et ce sous les yeux de l'officier rapporteur qui se contentait d'admettre sa faiblesse contre les réfractaires, lorsque la loi donne les plus amples pouvoirs. Ce sont donc ainsi quelques personnes venues d'outre-mer qui viennent armées de bâtons, gêner les électeurs et les assommer sans merci; et on élit ceux qui s'appuient d'une telle violence! Et Mr. Antoine de Bellefeuille n'avoit pas honte, de se montrer à la tête de ces assassins!

Après la violence faite Lundi aux voteurs de Messieurs Lefebvre et Labrie, Mr. Dumont à qui on s'en

plaignait, dit en plein Poll : *ouais, que voulez vous que j'en dise ; ils ont bien fait.* Mr. Simpson, quoiqu'il eût aussi coopéré à les exciter, a eu au moins l'honnêteté de dire le lendemain : *I must acknowledge that you men have been treated shamefully, ou : Je dois dire que vos gens ont été traités d'une manière indigne.*

Il est à remarquer qu'un voteur a déclaré sous serment avoir reçu quatre francs pour voter pour Mr. Dumont.

Les partisans de Mr. Simpson se proposent de commettre les mêmes violences ; mais les habitans de la partie sud du comté ne le céderont pas en courage à ceux de la partie nord.

Voici quelques détails sur la tenue du Poll les trois derniers jours de la semaine.

Jeudi soir l'état des votes donnait à Messieurs Lefebvre et Labrie une supériorité de 84 voix sur les deux autres candidats, ce qui enragea tellement les partisans de ces derniers, qu'ils résolurent de s'emparer du Poll le lendemain à force ouverte, afin de mettre au premier rang les voteurs de leur parti. Vendredi à 9 heures du matin, pour mettre leur projet à exécution ils se rendirent en assez grand nombre à la Salle où se tenait le Poll ; l'ayant trouvée fermée de tous côtés, ils s'élevèrent au moyen de quelques planches jusqu'à la hauteur d'un chassis, arrachèrent le contrevent, brisèrent le chassis, et s'introduisirent ainsi dans la Salle. Ils y restèrent en faction jusqu'à 8 heures ayant à leur tête le major Antoine de Bellefeuille, neveu de Mr. Dumont. A l'ouverture du Poll cette troupe se trouva en possession des premières places, et ceux qui la composaient furent les premiers dont on prit les votes. En les voyant ainsi maîtres du Poll au moyen de l'effraction qu'ils avaient faite du chassis, on augura avec assez de raison que cette troupe de furieux était disposée à se porter à toutes sortes de violences, le bruit courait même qu'à un signal dont ils étoient convenus, ils devaient se rallier autour de leur chef le Major Bellefeuille, et brutaliser sans exception tous ceux qui viendraient donner leurs voix à messieurs Lefebvre et Labrie. Depuis 3 heures jusqu'à 11 l'officier rapporteur procéda à recueillir les votes avec assez de tranquillité et toutes les voix qui se donnèrent jusqu'à ce moment à l'exception d'une seule, furent pour Messrs. Simpson et Dumont. Ensuite on ne voyait au premier rang que des électeurs qui venaient pour les deux autres candidats ; le Poll s'ajourna depuis midi jusqu'à une heure. Au retour des candidats et de l'officier rapporteur, on vit encore aux premières places ceux qui venaient voter pour messieurs Lefebvre et Labrie. Tout alla paisiblement jusques vers 2 heures. Il sembla que messieurs Simpson et Dumont n'auraient plus de voix de la journée. Mais dans ce moment on vit arriver d'Argenteuil une foule d'Irlandais et d'Ecosais dont le chef étoit Robock, beau fils de Mr. Simpson. Entrant dans la Salle ils gagnèrent à ceux qui occupaient les premiers rangs, et malheureusement ceux-ci étaient alors en petit nombre. Robock et deux autres parvinrent aux premières places, étant suivis de tous leurs compagnons. Mr. Simpson voyant qu'ils ne pouvaient tous se mettre au premier rang, et que ceux qui y étoient, tenaient bon, s'adressa à un de ces derniers et lui dit : "mon ami, vous êtes un *Boulé*, vous venez ici pour faire du bruit," "non," lui répondit cet individu, "vous en avez menti, je suis électeur, et je viens ici pour voter." Mr. Simpson reprit : "non, mon ami vous êtes un *Boulé*." Aussitôt il cria à ses gens de le repousser vers la porte et de s'emparer des premières places.

Les mots de commandement et de ralliement dont se servent les chefs de ces gens là, marquent une disposition prononcée à la violence ; on dirait voir une troupe d'orangistes irlandais prêts à massacrer les frères catholiques. Pour échantillon, voici leurs paroles dont Robock se servait à haute voix, et debout sur une chaise à côté de l'officier rapporteur : *Boys, stand still, Boys come along, Boys, I am going, but not for long ; take care of your shallelahs ; stick the Captain . . . till I come.*

Samedi la nouvelle s'étant répandue dans les côtes voisines et même au loin, que les électeurs avaient été massacrés, il arriva un grand nombre d'électeurs, qui tinrent en respect le major de Bellefeuille, Robock, et leurs ORANGISTES. La journée se passa assez tranquillement. Les agresseurs de la veille avaient caché der bâtons dans une maison dans le haut du village. Les électeurs étoient tous disposés à garder la paix et

à n'attaquer personne, mais trop indignés pour se laisser maltraiter comme la veille. Ils sentent toute la bassesse des moyens employés pour les empêcher de voter, et quoiqu'il leur en coûte, ils abandonneront leurs travaux pour se rendre au Poll de Vaudreuil mercredi et les jours suivans.

ELECTION GENERALE.

Hampshire—*Deschambault*—Etat du poll Vendredi soir. Dorion, 471—Drolet, 427—Canon, 146—Larue, 136.

Le poll sera continué mardi à la Pointe aux Trembles où les deux derniers candidats auront peut être plus de votes.

COMTE DE QUEBEC.—Vendredi à la cloture.

Clouet, 612—Neilson, 600,— Ryland, 266.

Mr. Ryland s'est retiré et MM. Neilson et Clouet ont été déclarés élus. Voici le nombre des votes qui ont été donnés pour un seul candidat, ou *plumpers* : pour Mr. Neilson 13 pour Mr. Clouet 5. pour Mr. Ryland 151.

DORCHESTER.—Pointe Lévi.—Samedi soir.

L. Lagueux, 839—Davidson, 502—Samson, 453—

P. Lagueux, 372.

Le poll sera continué à Ste. Marie de la Beauce.

LEINTER—*L'Assomption*—Samedi à l'ajournement

Leroux, 797—Poirier, 796.— Courteau, 677,—

Rochon, 674.

DEVON—Jeudi à 3 heures.

Fortin, 464.—Létourneau, 441.—Després, 155,

McCallum, 130.

Mr. Callum s'est retiré. L'élection devoit se terminer en faveur de MM. Fortin et Létourneau.

SERONT vendus, par Encan, MERCREDI prochain le huit du courant, à Deux heures de l'après midi à la Chambre d'Encan de Mr. James Fraser, de cette Ville de Montréal, tous les effets mobiliers dépendant de la succession de feu George Lees.

A. T. KIMBER, N. P.

Montréal, 4 Août 1827.

Quartier Est de Montréal,

AVIS Public est donné par le présent aux Electeurs du Quartier-Est de Montréal, qualifiés pour élire et constituer deux membres pour servir dans l'Assemblée de cette Province, qu'en conformité au *Writ* de Sa Majesté à moi adressé, en date du Sixième jour de Juin et courant, de l'année de Notre Seigneur, Mil huit cent vingt sept, je requiers la présence des électeurs du dit Quartier Est de Montréal, sur la *Place Duhausie* dans le dit Quartier Est de Montréal, Jeudi le Neufième jour du Mois d'Juillet prochain à Onze heures de Matin, aux fins d'élire deux personnes pour les représenter dans la prochaine Assemblée de cette Province et je donne avis de plus que je continuerai la dite Election en la manière ordonnée par la loi, dont toutes personnes sont par le présent requises de prendre connaissance, et se gouverner en conséquence.

R. L. MORROGH,

Officier Rapporteur.

Montréal, le 26 Juillet 1827.

Aux libres Electeurs du Comté de Kent.

MESSIEURS, VOUS m'avez honoré de votre confiance en me nommant l'un de vos représentants dans les deux derniers Parlements ; Je vous offre un nouveau service. La conduite que j'ai tenue dans la Chambre d'Assemblée, et mes principes politiques vous sont connus ; si vous les approuvez Je sollicite l'honneur de vos suffrages, et dans le cas contraire j'avoue que vous ne devez point me les accorder.

Je suis avec respect

Messieurs,

Votre obéissant Serviteur,

F. A. QUENNEL.

Montréal, 16 Juillet, 1827.

Aux Electeurs du Comté de Kent,

MESSIEURS, HONORE' déjà plusieurs fois de vos Suffrages, Je prends la liberté de vous offrir mes services pour vous représenter dans le prochain Parlement.

Si j'ai pu acquérir quelque titre à votre estime, j'ose me flatter de continuer à la mériter par une conduite réglée sur mes devoirs et par ma constance à soutenir les droits et les privilèges de mes concitoyens.

J'ai l'Honneur d'être

Votre obéissant serviteur

D. B. VIGER.

Montréal 12 Juillet 1827.

Aux libres et indépendans Electeurs du Comté de Buckinghamshire.

MESSIEURS,

LA dissolution de notre Parlement Provincial qui a eu lieu dernièrement, m'engage à solliciter de nouveau l'honneur de vos suffrages à la prochaine élection, si vous me jugez digne de vous représenter

Je suis, Messieurs,

Avec respect, votre

très-humble Serviteur.

J. B. PROULX,

Nicolet, 14 Juillet, 1827.

Aux Electeurs du Quartier Est.

MESSIEURS,

MALGRE' les efforts qu'ont faits depuis quelques jours nos ci-devant représentans pour être réélus, j'ai cédé aux sollicitations de plusieurs de mes Concitoyens en me présentant comme candidat pour l'élection prochaine, pour le Quartier Est de cette cité, Me fondant d'avance sur votre ferme appui.

J'ai l'honneur d'être,

MESSIEURS,

Votre très-fidèle Serviteur.

JOHN MOLSON.

Montréal, 15 Juillet, 1827.

AVIS.

LE SOUSSIGNE' informe respectueusement ses pratiques et le public en général qu'il s'est procuré à grands frais et avec des peines infinies un grand et complet assortiment de TABAC en feuille et manufacturé, de TABAC en poudre &c. qu'il prend la liberté de leur offrir en vente, à son magasin No. 138, Rue St. Paul, à l'enseigne du CANADIEN. Poursuadé que sa marchandise est égale sinon supérieure, à toute autre en cette ville, il sollicite particulièrement l'attention des acheteurs qui peuvent être assurés qu'il leur fournira aux plus bas prix possibles. Une déduction de 5 par cent sera faite aux personnes qui en acheteront une certaine quantité, suivant le plus bas prix courant.

C. PERRY.

Montréal, 3 Juillet, 1827.—j.

A Vendre par le Soussigne,

A ses Magasins, No. 22, Rue St. François-Xavier : VINS de Bordeaux, en fut et en bouteilles ; idem de Frontignan, de Champagne et de Muscatel, de Sicile, d'Espagne, de Port et de Madère ; Esprit de la Jamaïque, Poivre, Canelle, Cloux de Girofle,—toutes Epices, Café, Indigo, Noix de Barcelone, &c. Toiles de Bluteaux patentées et de Laiton, Lampes de Bronze, très élégantes, Plomb rouge sec, Peintures, Vitres, Mastic, Cloux assortis, Fer, Acier.

Et son Assortiment ordinaire et très-général de MARCHANDISES SECHES.

Messieurs les Curés et Marguilliers, trouveront chez le Soussigné, du Vin pur pour la messe, de la Cire blanche pour cierges, de l'Or en feuillets pour dorures, décorations superbes pour les Crèches de Noël, Calices, Ciboires et Burettes, &c. &c. &c.

FRS. ANT. LA ROCQUE.

Montréal, 27 Juin, 1827.

NOTICE.

LE Soussigné ayant pris son frère J. B. R. en société le Magasin de détail au futur sera continué au nom de J. B. Rodier, et le Magasin en gros par C. S. R. ainsi le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'en conséquence il a reçu par l'Amethyst, L'Ontario, la Marguerite et le St. Lawrence, un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, dont il pourra disposer pour argent comptant ou contre crédit, et à aussi bon marché qu'aucune maison à Montréal.

C. S. RODIER.

Montréal No. 118, Rue St. Paul, }
 vis-à-vis l'Hotel Dieu }

Toute Communication sur la Milice de Valenciennes est sous son autorisation.